

La Conférence régionale canadienne

Gary Levy

Au moment de la rédaction de cet article M. Gary Levy fut attaché de recherche au Service de Recherche, Bibliothèque du Parlement.

L'année 1958 marqua un point tournant de l'histoire de la section canadienne de l'APC lorsque la Nouvelle-Écosse invita des représentants d'Ottawa et des autres provinces à prendre part aux fêtes du 200^e anniversaire de la première assemblée législative électorale du Canada. Ces délégués, réunis à Halifax, constitueront un comité chargé d'examiner la possibilité de tenir régulièrement des rencontres régionales de parlementaires au Canada. Une telle rencontre se tint donc à Winnipeg en 1960, et ce genre de rencontre s'est tenue chaque année depuis, sauf en 1966 et en 1977 lorsque les sections canadiennes se sont faites les hôtes des 12^e et 23^e Conférences parlementaires du Commonwealth. On proposa en 1969 d'inscrire à l'ordre du jour de ces rencontres une question d'intérêt spécial pour la province hôte, une question d'importance nationale, une question d'intérêt général pour le Commonwealth et une question touchant les affaires parlementaires. On adopta au fil des ans de nouvelles règles qui aboutirent en 1975 à l'établissement d'une constitution permanente.

Chaque année, environ quatre-vingt parlementaires des treize sections canadiennes de l'APC participent aux réunions. Les Conférences régionales canadiennes se tiennent en généra au mois d'août et la conférence de cette année aura lieu en Alberta, du 14 au 18 août.

Le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique et Terre Neuve sont les prochaines provinces qui accueilleront respectivement les 20^e et 21^e conférences régionales annuelles.

Le Colloque parlementaire canadien, tenu pour la première fois en 1973, est devenu une plate-forme de discussion où les législateurs canadiens peuvent s'entretenir de problèmes communs et échanger leurs opinions et leurs expériences. Le quatrième colloque, qui a eu lieu à Ottawa du 31 octobre au 3 novembre 1977, a contribué au progrès de cette institution grâce à la participation de représentants de trois gouvernements de pays du Commonwealth aux Antilles.

Jusqu'à l'an dernier, les réunions avaient lieu à Ottawa à la fin de l'automne. Lors de sa dernière réunion, cependant, le Conseil régional canadien a accepté avec grand plaisir une proposition du président de l'Assemblée nationale du Québec, selon laquelle cette section aimerait cette année être l'hôte d'un colloque spécial dont le grand thème serait le système parlementaire britannique. Le cinquième colloque sera donc reporté à l'automne de 1979.

Le poste de représentant régional a été créé lors de l'établissement du comité exécutif du Conseil général de l'APC en 1967, pour s'assurer que toutes les sections de l'APC soient représentées auprès du Comité. Les sections de l'APC sont groupées en sept régions et, depuis 1974,

chaque région a droit à deux représentants. Les mandats de ces représentants sont d'une durée de trois ans et sont prévus de façon à ne pas devenir échus simultanément. Le premier représentant élu précisément pour représenter les sections provinciales a été M. Harry Blank, membre de l'Assemblée nationale du Québec, dont le mandat expire cet automne. Un nouveau représentant sera nommé à la Conférence régionale canadienne au mois d'août .

Le représentant régional doit assister aux rencontres de cours d'année du Comité exécutif et aux conférences parlementaires du Commonwealth qui ont lieu pendant la durée de son mandat. De plus, il est habituellement invité aux conférences et aux colloques qui se tiennent dans sa région. Le Conseil régional canadien se réunit une fois l'an, à Ottawa, en général au mois de mai. Au cours des délibérations qui durent approximativement deux jours, on discute de questions régionales et de questions parlementaires en général. C'est à cette réunion que l'on choisit les sujets qui seront inscrits à l'ordre du jour de la Conférence régionale.